

COMMENT

The freight rate on Ontario grapes going to Western Provinces and in particular to British Columbia, prohibits fresh sales to processors in these areas. There are many new small wineries being established in provinces outside Ontario (several with either Federal or Provincial subsidy) to use mainly imported grapes. Efforts to sell fresh Ontario grapes to these wineries have failed partly due to the freight cost of about 4c per lb.

Grape growers are faced with the same rising costs of materials, labour, taxes and governmental controls as any other grower. These have been outlined many times before, and any action to alleviate the effect of these on farmers in general would similarly benefit grape growers. The grape industry can be expanded and bring additional revenue to both growers and governments concerned with reasonable encouragement along the above lines.

In October 1967, the United States Bureau of Customs implemented a "withholding of appriasmement" on Ontario fresh grapes entering processing markets in the Great Lakes States. Ontario grapes have been sold under the same system for twenty-five years. While Canada allows free access to 130,000 tons of California grapes, it appears U.S. action will prevent Ontario exports of less than one-tenth this amount should injury to the U.S. industry be found by the Tariff Commission.

The grape industry is a good example of what can happen to an industry under what many economists theoretically call "free trade". Canada may have "free trade" but Canadian grapes have to compete with grapes and grape products produced in "protected" nations who do not operate under "free trade" in practice. The Canadian grape industry can only reach its full potential if positive changes are made.

R. C. Moyer, Chairman,
Ontario Grape Growers' Marketing Board
June 13, 1969.

REMARQUES

A cause des tarifs de transport qui régissent les expéditions de raisin frais vers les provinces de l'Ouest, notamment la Colombie-Britannique, il est impossible aux viticulteurs ontariens de desservir les exploitants dans ces régions. Par ailleurs, nombre de petits établissements vinicoles qui se sont nouvellement établis hors de l'Ontario (plusieurs avec l'aide de subventions fédérales ou provinciales) n'emploient surtout que des raisins importés. Les tentatives pour leur vendre du raisin frais cultivé en Ontario se sont soldées par un échec, en partie à cause des frais élevés d'expédition (environ 4c. la livre).

Les viticulteurs ont à faire face aux mêmes difficultés que les autres producteurs: hausse des coûts du matériel et de la main-d'œuvre, majoration des impôts, restrictions gouvernementales. On a maintes fois signalé ces problèmes dans divers milieux, de sorte que toute mesure susceptible d'en atténuer les effets sur les cultivateurs en général aiderait tout autant les viticulteurs. L'industrie des raisins pourrait prendre de l'expansion et fournir des revenus supérieurs aux exploitants comme aux gouvernements qui l'encourageraient de manière raisonnable dans la mesure indiquée ci-dessus.

En octobre 1967, le bureau américain des douanes a mis en vigueur un régime d'évaluation des importations à l'égard des raisins frais d'Ontario destinés aux marchés américains dans les États des Grands lacs. Il y a vingt-cinq ans que le régime de vente des raisins ontariens n'a pas été modifié. Alors que le Canada permet l'entrée en franchise de 130,00 tonnes de raisins provenant de la Californie, il semble que les exportations ontariennes vers les États-Unis n'atteindront pas le dixième de cette quantité, advenant que la Commission américaine du tarif y voit une influence défavorable sur l'industrie de ce pays.

L'industrie des raisins illustre bien ce qui peut se produire dans un secteur sous un régime qualifié théoriquement «de libre échange» par beaucoup d'économistes.

Le Canada en respecte peut-être les principes, mais les raisins canadiens, eux, doivent livrer concurrence aux raisins et aux dérivés du raisin qui émanent de pays protégés où le libre-échange, en pratique, n'a pas cours. C'est uniquement à la suite de mesures correctives concrètes que l'industrie canadienne des raisins pourra prendre son plein essor.

Monsieur R. C. Moyer, président
Ontario Grape Growers' Marketing Board
Le 13 juin 1969